

Précarité du travail et de l'emploi : Déplacement de la commission à Bar le Duc

TRAVAUX

PUBLIÉE LE 05/06/2025

Saisine liée : LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ PROFESSIONNELLE PAR UNE ÉCONOMIE PLUS INCLUSIVE

Formation de travail liée : COMMISSION TRAVAIL ET EMPLOI

Déplacement de terrain de la commission travail et emploi

Le CESE a lancé en mars 2025 ses travaux sur la précarité du travail et la précarité de l'accès à l'emploi.

Dans un contexte où de nouvelles formes de précarité émergent depuis plusieurs années en France : CDD, micro-entreprises, temps partiel, intérim, auto-entrepreneuriat, accroissement de la pénibilité etc. Le CESE travaille à des propositions qui seront remises aux pouvoirs publics afin d'endiguer ce phénomène.

Afin de construire ces dernières au plus proche du vécu des travailleuses et travailleurs concernés, la commission Travail et Emploi s'est rendu à leur rencontre à Bar-le-Duc, dans la Meuse. L'occasion pour les conseillères et les conseillers de comprendre à leur contact les problématiques de précarité du travail et d'accès à l'emploi des territoires ruraux (problèmes de mobilité, de qualifications, de discriminations...). Ils ont ainsi pu :

mener un atelier de participation citoyenne sur le site Chantiers du Barrois, une entreprise d'insertion

visiter la SCOP Bergère de France

déjeuner avec des jeunes au Restaurant de l'Accueil des jeunes

mener un dernier atelier débat sur la précarité du travail et de l'emploi avec des professionnels de l'inclusion et des représentants des entreprises de la région

La Commission Travail et Emploi du CESE avait, avant Bar-le-Duc, effectué un premier déplacement à Bondy, en Seine-Saint-Denis : <https://www.lecese.fr/actualites/precarite-du-travail-et-de-lemploi-deplacement-de-la-commission-travail-et-emploi-du-cese-bondy>

Cette journée au contact des citoyennes et citoyens viendra nourrir le futur avis du CESE "Précarité du travail et de l'emploi : une politique d'inclusion économique pour renforcer la cohésion sociale et territoriale", qui sera examiné en séance plénière le 25 novembre 2025.